



Droit de retractation apres signature d un contrat

Par climaplomb83

je suis artisan plombier j ai recemment signe avec solocal un contrat payant pour que mes coordonnees (tel adresse etc)apparaisse sur l annuaire des pages jaunes; je viens d apprendre qu il est possible de le faire soi meme et c est gratuit; je voudrai renoncer et annuler mon contrat pour ca seul le droit de retractation pourrait le faire (loi hamon dans les 14 jours et voir plus) dans mon cas je peux beneficier de ce droit sachant que rien est mentionne dans leur contrat a ce sujet